



PRÉFET DU LOIRET

Direction départementale
des territoires du Loiret

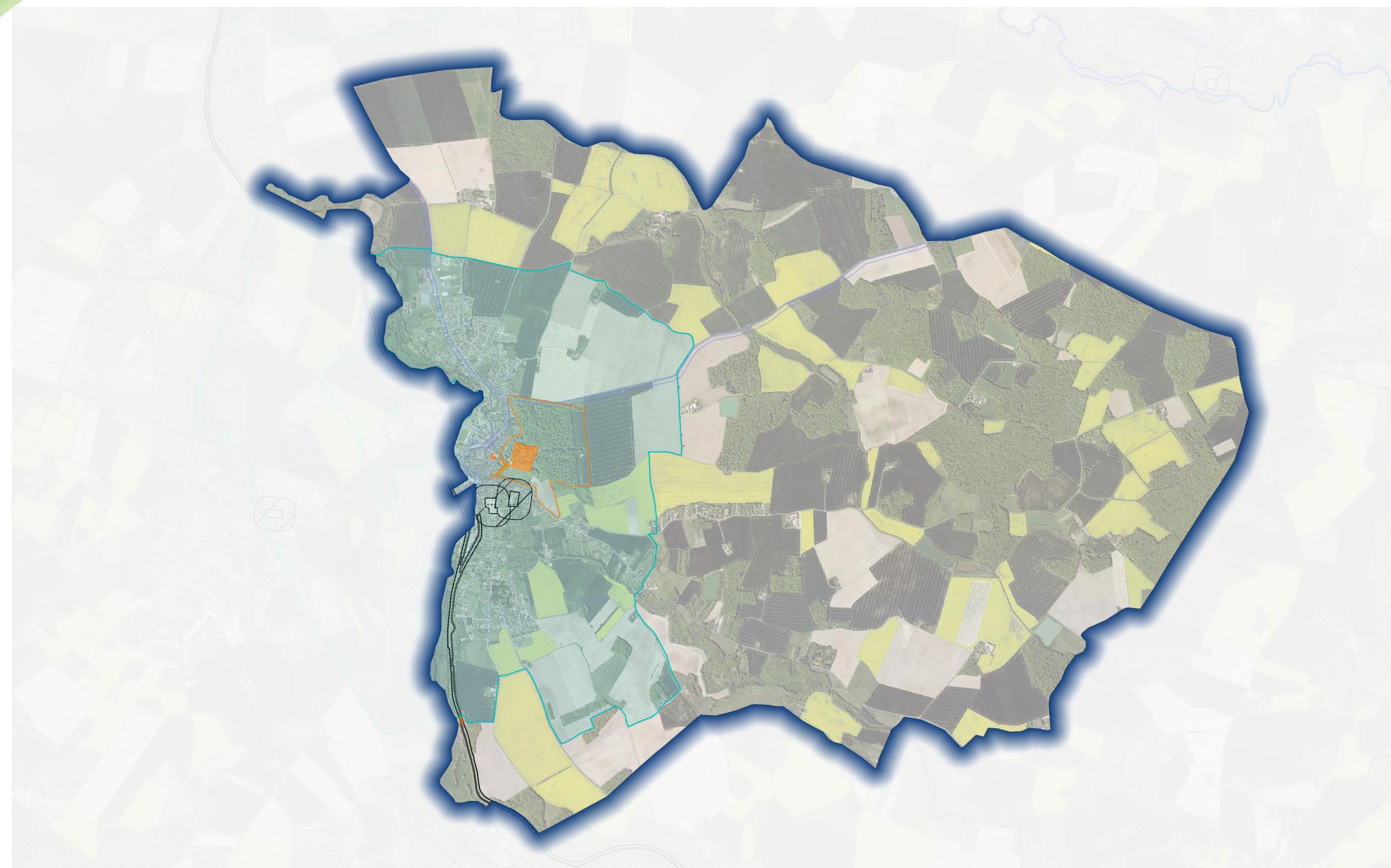


Les SUP sont des « limitations administratives au droit de propriété autorisées par la loi au bénéfice de personne publique, ou des personnes privées, des concessionnaires de services ou de travaux publics ». Instituées par une autorité publique, elles ont le pouvoir d'interdire à toutes personnes d'enfreindre ces spécifications.

Affectant directement les droits du sol, ou son caractère constructible, les SUP sont dressées par décret en Conseil d'État. Aux termes de ce même article, les SUP sont intégrées dans les documents d'urbanisme. Les plans locaux d'urbanisme ainsi que les cartes communales doivent comporter en annexe, ces servitudes d'utilité publique qui affectent l'utilisation du sol selon l'article L.151-43.

Les servitudes sont représentées de façon schématique.
Pour plus de précision, se référer aux documents officiels en se rapprochant des services gestionnaires.

Contraintes d'aménagement Commune de Chatillon-Coligny



- A4 - Cours d'eau non domaniaux (cartographiés partiellement)
- AC1 - Monuments Historiques inscrits et classés
- AC2 - Protection des sites et monuments naturels inscrits et classés
- AS1 - conservation des eaux potables et minérales
- EL3 - Navigation intérieure : halage et marchepied, conservation du domaine public fluvial
- EL7 - Servitudes d'alignement (non cartographiées)
- ➡ I4 - Electricité : établissement des lignes électriques
- Init1 - Cimetières
- PT3 - Télécommunications : communications téléphoniques et télégraphiques
- T7 - Relations aériennes : servitude à l'extérieur des zones de dégagement (ZD) (concerne tout le territoire)



Communauté de communes : Des Canaux et Forêts-en-Gâtinais		Données Numériques	Plan des gestionnaires
A4 Entretien des cours d'eau non domaniaux	X	<p>Le Loing Le Milleron Rû des Viviens Rû Simon Fossé du Bois des Pénigots Fossé des Sablons Fossé de la commune de Chatillon-Coligny</p> <p>GESTIONNAIRE : DDT45 / SEEF 131 rue du faubourg Bannier 45045 ORLEANS Cedex</p>	
AC1 Servitudes de protection des monuments historiques	X	<p>Eglise de Châtillon-Coligny Inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques le 3 octobre 1929</p> <p>Château de Coligny : - donjon et puits Classé monuments historiques le 8 mars 1949 - trois terrasses, l'orangerie Inscrites à l'inventaire des monuments historiques les 16 janvier 1926 et 3 décembre 1930</p> <p>- Monument à l'amiral Gaspard de Coligny, conservé sur la place Coligny à Châtillon-Coligny, inscrit au titre des Monuments Historiques par arrêté du 17 avril 2025.</p> <p>- Monument au physicien Antoine Becquerel, conservé sur la place Becquerel à Châtillon-Coligny, inscrit au titre des Monuments historiques par arrêté du 17 avril 2025.</p> <p>GESTIONNAIRE : UDAP 6 rue de la Manufacture 45043 ORLEANS Cedex</p>	X X
AC2 Servitudes relatives aux sites inscrits et classés	X	<p>Château de Coligny et son parc Parcelles cadastrées section B2 n°74 0 101, 115 à 134, 177bis, 128bis, 156 à 159, 607 à 611, 664 Site classé le 8 décembre 1952</p> <p>GESTIONNAIRE : UDAP 6 rue de la Manufacture 45043 ORLEANS Cedex</p>	X X

AS1 Périmètre de protection des eaux potables et minérales	X	Forage de la Ronce District Urbain de Chatillon-Coligny GESTIONNAIRE : ARS Délégation Territoriale du Loiret 131 rue du Faubourg Bannier 45044 ORLEANS Cedex	X	X
EL3 Servitude de halage et de marchepied	X	Canal du Loing GESTIONNAIRE : Subdivision de la navigation de Montargis Ecluse de la Marolle 45200 MONTARGIS	X	X
EL7 Servitudes d'alignement	X	RD37 : plan approuvé par le Conseil Départemental le 25/09/1929 RD41 : plan approuvé par arrêté préfectoral le 02/05/1863 pour la partie Est et par la Commission Départementale le 01/02/1887 pour le reste RD56 : plan approuvé par arrêté préfectoral du 23/08/1869 RD93 : plan approuvé par Décrets Impériaux des 29/01/1861 et 30/03/1861 et modifiés les 03/11/1879 et 09/01/193 Rue Claude Vignon : plan approuvé par arrêté préfectoral du 08/08/1881 Rues du Paradis, de l'Enfer, d'Audelot : plan approuvé par arrêté préfectoral du 11/10/1898 Rues St Honoré, du Temps et Bellecroix : plan approuvé par arrêté préfectoral du 17/09/1924 Rue Cullion : plan approuvé par arrêté préfectoral du 12/06/1926 GESTIONNAIRE : Conseil Départemental du Loiret Direction des Routes Départementales		
I4 Transport et distribution d'énergie électrique – ligne aérienne à haute tension	X	Ligne 400 kV NO 1 Gâtinais – Tabarderie Ligne 400 kV NO 2 Gâtinais – Tabarderie Ligne 400 kV NO 1 Gâtinais – Gauglin Ligne 400 kV NO 2 Gâtinais – Gauglin GESTIONNAIRE : ERDF 47 Avenue Saint-Mesmin 45077 ORLEANS Cedex	X	X
INT1 Servitudes relatives au voisinage des cimetières	X	Cimetière communal GESTIONNAIRE : EPCI	X	X
JS1 Servitudes de protection des installations sportives	X	GESTIONNAIRE : DDJSCS 131 rue du faubourg Bannier 45042 ORLEANS Cedex		

PM1	Servitudes des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles	X	<p>PPRI du Loing-Amont Arrêté Préfectoral du 03/08/2012 Annulé au TA de Nantes le 23/10/2015 En cours de révision</p> <p>GESTIONNAIRE : DDT45 / SLRT 131 rue du Faubourg Bannier 45042 ORLEANS Cedex</p>		
PT3	Servitudes relatives aux réseaux de télécommunication	X	<p>Câble n°34 Paris / Lyon 2 sous emprise de la RN7 Câble RG 45068 Chatillon-Coligny / Saint-Maurice-sur-Aveyron sous emprise des RD41, 56 et 93 Câble RG 45128 sous emprise des RD 41 et 93 Câble 45526 essentiellement sous emprise de chemins, des RD 41 et 43.</p> <p>GESTIONNAIRE : France Télécom URR Centre Val de Loire 9 avenue Marie Curie BP 356 37703 LA VILLE-AUX-DAMES Cedex</p>	X	X
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	X	<p>Dégagement extérieur de l'aérodrome d'Orléans - Bricy. Altitude maximale des obstacles massifs limitée à 272 NGF. Arrêté interministériel du 30 novembre 1979.</p> <p>GESTIONNAIRE : DGAC</p>	X	X